



SCOLARISATION EN INCLUSION INDIVIDUELLE

SSEFS :

**Service de Soutien à
l'Education Familiale et à la
Scolarisation**

Sur notification de la MDPH, il s'agit de proposer des moyens adaptés qui permettront au jeune de suivre une scolarité en milieu ordinaire de l'école maternelle, au primaire, au collège, au lycée (général, technologique ou professionnel), jusqu'aux établissements préparant à l'apprentissage ou à un BTS.

De 4 ans à 20 ans, le service accompagne le jeune déficient auditif ou présentant des troubles spécifiques du langage oral sur une scolarisation en inclusion individuelle, au sein d'une classe en milieu ordinaire, dans un établissement de l'Education Nationale ou autre dispositif de droit commun.

Chaque jeune bénéficie conjointement d'une prise en charge médico-sociale personnalisée.

NOS MISSIONS :

- ◀ Faciliter l'inclusion du jeune par l'utilisation de méthodes et d'outils spécifiques pour l'entrée dans les apprentissages et par un travail en collaboration avec les enseignants de l'Education Nationale.
- ◀ **Assurer un accompagnement pédagogique spécialisé complémentaire** pouvant aller jusqu'à 4 heures par semaine.
- ◀ Proposer une aide technique à la communication (LSF, Langage Parlé Complété (LPC), micro HF,...).
- ◀ Selon les besoins, assurer la mise en œuvre d'une prise en charge paramédicale (en orthophonie, psychologie, psychomotricité, ergothérapie, ...) et médicale en lien avec les médecins traitants (médecin ORL pour le suivi prothétique, consultation avec le médecin spécialiste en troubles spécifiques du langage du CSDA).
- ◀ Informer et soutenir la famille dans l'accompagnement à la scolarité en milieu ordinaire (éclairage sur les outils de compensation, aide aux devoirs, guidance parentale, lien avec l'assistant social, etc.).
- ◀ Proposer des échanges entre pairs et des discussions autour de leurs préoccupations, des

sorties ponctuelles et des ateliers éducatifs de groupe sont proposés les mercredis après-midi.

LES MODALITES D'INTERVENTION

- ◀ **L'élève est scolarisé dans l'établissement de son choix (en primaire, collège ou au lycée).**
- ◀ En lien avec le projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'Education Nationale, le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) du CSDA fait la synthèse des éléments repérés par le jeune, sa famille et les professionnels pour définir les objectifs pluridisciplinaires de la prise en charge.
- ◀ Le CSDA participe aux équipes de suivi de la scolarisation (ESS).
- ◀ Un accompagnement pédagogique spécialisé est mis en place dans l'établissement scolaire, éventuellement à domicile pour les plus jeunes.
- ◀ Une expertise est apportée aux enseignants de l'Education Nationale afin de mener une réflexion commune et de mettre en place des systèmes de compensation aux situations de handicap.
- ◀ Une information/formation sur la surdité ou les troubles sévères du langage et ses conséquences, est proposée aux partenaires.



LES EQUIPES DU SSEFS :

- ◀ Chef de service pédagogique
- ◀ Conseiller technique
- ◀ Professeurs spécialisés
- ◀ Educateurs scolaires
- ◀ Interfaces (LSF ou LPC)
- ◀ Educatrices
- ◀ Psychologues
- ◀ Médecin ORL du CSDA
- ◀ Médecin spécialisé TSL du CSDA

NOS PARTENAIRES :

- ◀ Education Nationale, Enseignement privé (Enseignants Référents, Enseignants, Médecins scolaires, chefs d'établissements, Inspecteurs IEN et ASH, Aides humaines mutualisées ou individuelles).
- ◀ Paramédicaux en libéral : orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes, médecins médecin ORL, audioprothésistes.